



VILLE DE NICE

www.nice.fr

Réalisation d'un équipement intergénérationnel au cœur de Nice Méridia

Dépollution du terrain d'accueil du futur pôle intergénérationnel

La Ville de Nice s'engage à :

- De manière privilégiée : Evacuer les terres en IDSDi aménagée (plomb sur éluat) et ISDND (fraction soluble/sulfates)
- En cours de chantier : Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la pollution de la nappe phréatique et des terres environnantes. Notamment en respectant celles préconisées dans le diagnostic établi par SOL2E. Nous effectuerons un suivi de ces mesures.
- En cas de réutilisation sur site des terres polluées en éléments lixiviables sous voirie, sous bâtiment, contre voile ou en butte paysagère sous une couche de terres saines (épaisseur minimale de 50 cm au droit des éventuels futurs espaces verts) , nous nous engageons à :
 - vérifier au préalable l'applicabilité de cette méthode vis-à-vis des contraintes géotechniques et de conception ;
 - éviter tout contact de ces terres avec des écoulements d'eau superficielles ou souterraines ;
 - garder la mémoire du mouvement de ces terres sur site de manière physique (géotextile recouvrant les terres remblayées) et documentaire ;
 - recouvrir les terres impactées en éléments lixiviables (plomb sur éluat et fraction soluble/sulfates) sous une couche imperméable (voirie, dalle béton) ou une couche de terres saines d'une épaisseur minimale de 50 cm au droit des éventuels futurs espaces verts.
 - effectuer un suivi en phase d'exploitation dont les bilans seront transmis à l'EPA Plaine du Var et aux services de l'Etat.

Le Directeur Général des Services



Lauriano AZINHEIRINHA